

Présidentielle 2012 : SOS homophobie interpelle les candidats et candidates



Chaque jour, SOS homophobie reçoit quatre témoignages de personnes victimes de lesbophobie, gayphobie, biphobie ou transphobie. En 2012, les discriminations et les attaques envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) sont toujours d'actualité.

C'est pour cette raison que notre association milite quotidiennement afin que les élus politiques s'engagent dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. La campagne présidentielle est une nouvelle occasion, pour SOS homophobie, de porter la parole des victimes et de sensibiliser les citoyens et citoyennes au quotidien des personnes LGBT.

La légitimité que SOS homophobie s'est construite en soutenant des victimes depuis 17 ans, en publiant le [Rapport annuel sur l'homophobie](#), seul document de référence sur l'évolution de l'homophobie en France, et en menant des actions de prévention sur le terrain, dans les écoles et les entreprises, nous voulons aujourd'hui l'utiliser pour interpeller les candidate-s.

L'enjeu, pour les personnes LGBT, n'est pas uniquement que les candidate-s à l'élection présidentielle se prononcent pour ou contre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe : la lutte contre les discriminations et pour l'égalité touche tous les aspects de la vie courante.

C'est donc à partir des témoignages reçus depuis plusieurs années que notre association a élaboré [ce questionnaire](#) adressé à tou-te-s les candidat-e-s. Ces douze questions pour 2012 sont autant de propositions pour lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie. Leur coût financier est volontairement faible voire nul afin que les candidat-e-s aient toute latitude pour y répondre favorablement ou non, en dehors de toute considération budgétaire.

[Consulter les réponses des dix candidat-e-s au questionnaire de SOS homophobie](#)
[Télécharger le questionnaire](#)

- [1. Légaliserez-vous le droit au mariage dans sa forme actuelle pour les couples de même sexe ?](#)
- [2. Instaurerez-vous l'égalité des droits dans l'accès à la parentalité pour toutes et tous ?](#)
- [3. Ajouterez-vous l'identité de genre aux critères de discrimination reconnus par la loi ?](#)
- [4. Porterez-vous le délai de prescription pour les injures dans le cadre privé à 12 mois ?](#)
- [5. Inclurez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e ?](#)
- [6. Donnez-vous les moyens à un organisme public de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie sur Internet ?](#)
- [7. Ouvrirez-vous le don du sang aux homosexuels ?](#)
- [8. Mettrez-vous en place un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle des lesbiennes ?](#)
- [9. Inclurez-vous dans les programmes scolaires la sensibilisation à la diversité des relations amoureuses et à la question du genre, et ce dès l'école primaire ?](#)
- [10. Formerez-vous le personnel de l'Aide Sociale à l'Enfance pour qu'il détecte l'homophobie et la transphobie dont peuvent être victimes les adolescent-e-s dans leur famille ?](#)
- [11. Demanderez-vous officiellement aux entreprises de mettre en place des formations de lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT au travail ?](#)
- [12. Inscrivez-vous dans la formation initiale des agent-e-s de la fonction publique un module de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie ?](#)

1. Légaliserez-vous le droit au mariage dans sa forme actuelle pour les couples de même sexe ?

Le mariage est la seule forme d'union qui ne soit pas ouverte aux couples de même sexe. Or, refuser à ces derniers le droit de se marier en raison de leur orientation sexuelle est contraire à l'égalité des droits et constitue une discrimination. Une telle différenciation des droits hiérarchise les couples, privant les homosexuel-le-s des droits protecteurs résultant du mariage, notamment la filiation et la succession. Huit pays européens ont légalisé le mariage entre personnes de même sexe et plus de 60% de la population française s'y déclare favorable (sondage IFOP 26 juin 2011 – 63 %). Pourtant une proposition de loi a été repoussée à l'Assemblée Nationale en juin 2011, après que le Conseil constitutionnel eut indiqué qu'il revenait au législateur de mettre fin à cette différence de traitement.

Si vous êtes élu-e, légaliserez-vous le droit au mariage dans sa forme actuelle pour les couples de même sexe ?

Si oui, dans quel délai ?

Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



[Légalisez-vous le droit au mariage dans sa forme actuelle pour les couples de même sexe ?](#)



NSP



2. Instaurerez-vous l'égalité des droits dans l'accès à la parentalité pour toutes et tous ?

Les couples de même sexe sont aujourd'hui dans l'impossibilité légale d'accéder à la parentalité (que ce soit par la voie de l'adoption, de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) ou de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, tous trois possibles pour les couples de sexes opposés). L'adoption par des personnes célibataires est encore extrêmement difficile pour celles qui se déclarent homosexuelles, malgré les condamnations de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (voir le cas, en janvier 2008, d'Emmanuelle B.)

Lors de la révision des lois de bioéthique en 2010, même la simple ouverture de la PMA aux couples de femmes fut rejetée, bien que le Conseil constitutionnel ait indiqué en 2010 qu'il appartenait au législateur de mettre fin à la différence de traitement entre parents hétérosexuels et parents homosexuels.

Et pourtant, ces familles existent bel et bien. Si les pouvoirs publics estiment à 30 000 le nombre d'enfants élevés au sein d'une famille homoparentale (Nadine Morano, mars 2009), les associations, elles, en dénombrent près de 300 000 (source : Association des Parents Gays et Lesbiens).

La non-reconnaissance de ces familles par le législateur prive autant d'enfants d'un cadre juridique protecteur et d'un cadre familial épanouissant. Tant l'égalité que le bien-être de ces familles nécessitent l'action des parlementaires.

Si vous êtes élu-e, instaurerez-vous l'égalité des droits dans l'accès à la parentalité pour toutes et tous ? Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



[Instaurer z-vous l'égalité des droits dans l'accès à la parentalité pour toutes ?](#)



3. Ajoutez-vous l'identité de genre aux critères de discrimination reconnus par la loi ?

Depuis 2004, 18 critères fondent la répression légale de la discrimination ainsi que l'action de la HALDE et, aujourd'hui, du Défenseur Des Droits. Aussi larges soient-ils, ils ne permettent toutefois pas de prendre en compte tous les cas de discrimination existants.

Notamment, les personnes trans victimes de transphobie sont dépourvues de recours pour faire constater légalement la discrimination dont elles sont victimes. En effet, l'identité de genre et l'orientation sexuelle étant deux concepts différents et autonomes, la transphobie ne tombe pas sous le coup de l'homophobie. Par ailleurs, les actes transphobes n'étant pas commis en raison du genre de la victime mais bien de sa transidentité, le fondement du sexe ne permet que rarement de sanctionner les comportements, et en tout cas jamais d'en rendre fidèlement compte. A côté de la transphobie quotidienne induite par les difficultés voire impossibilités de disposer d'un état civil correspondant au genre ressenti et affiché, une autre transphobie existe, sous des formes particulièrement violentes, et ne se cache pas (*Rapport Annuel sur l'homophobie 2011, SOS homophobie : les lieux publics restent le premier contexte d'expression d'actes transphobes*).

La HALDE avait pris la mesure de ce manque et commencé à travailler sur la reconnaissance de ce critère supplémentaire. Faire de l'identité de genre le 19e critère de discrimination reconnu par la loi serait une véritable avancée.

Si vous êtes élu-e, ajoutez-vous l'identité de genre aux critères de discrimination reconnus par la loi ? Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

[En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.](#)

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



[Ajoutez-vous l'identité de genre aux critères de discrimination reconnus par la loi ?](#)



4. Porterez-vous le délai de prescription pour les injures dans le cadre privé à 12 mois ?

En novembre 2011, l'Assemblée Nationale a adopté à une très large majorité (473 voix pour, 4 contre, 12 abstentions) la proposition de loi allongeant le délai de prescription pour les insultes publiques à

caractère homophobe, le portant de 3 mois à 1 an. Si SOS homophobie s'est félicitée de cette avancée, notre association ne sait que trop bien, ayant reçu plusieurs milliers de témoignages de victimes depuis 17 ans que sa ligne d'écoute existe, que la majorité des injures homophobes est proférée dans des contextes privés, et non publics.

Or pour ces insultes, prononcées dans divers contextes de la vie quotidienne comme en témoigne chaque année notre Rapport annuel, le délai de prescription reste de 3 mois. Une grave insuffisance, qui a pour conséquence que la quasi-totalité des plaintes déposées pour insultes à caractère homophobe n'aboutissent pas. En effet, le parquet n'est que très rarement saisi dans un délai de 3 mois. Aujourd'hui, insulter une personne en raison de son orientation sexuelle dans un cadre privé n'est donc, de fait, qu'exceptionnellement sanctionné. Pour que le recours effectif devant une juridiction soit garanti aux victimes et que ces dernières puissent obtenir réparation, il est nécessaire de porter ce délai de prescription à 1 an.

Si vous êtes élu-e, porterez-vous le délai de prescription des injures dans le contexte privé à 1 an ? Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.

	Eva Joly	Marine Le Pen	Nicolas Sarkozy	Jean-Luc Mélenchon	Philippe Poutou	Nathalie Arthaud	Jacques Chemina de	François Bayrou	Nicolas Dupont-Aignan	François Hollande
Porterez-vous le délai de prescription pour les injures dans le cadre privé à 12 mois ? *	NSP					NSP	NSP	NSP		

* La loi relative à l'allongement des délais de prescription pour les injures publiques qui a été adoptée à la quasi unanimité des députés le [17 novembre 2011](#) suite à l'initiative des Verts (N° 3231) reprise par le PS en octobre 2011 (N°3794), devrait allonger aussi le délai de prescriptions pour les injures dans le cadre privé, dès que le Sénat aura à son tour voté la loi. Au moment de la rédaction du questionnaire, ce lien entre insultes privées et publiques n'était ni connu ni appliqué. La question dans sa forme actuelle n'aura donc plus beaucoup de sens d'ici quelques mois. Mais aucun-e candidat-e n'ayant expressément relevé son caractère caduque (seule Eva Joly le sous-entend par le rappel de la proposition de loi votée en novembre 2011), et les réponses des candidat-e-s apportant des éléments intéressants au débat, SOS homophobie a décidé de garder cette question et les réponses apportées.

5. Incluez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e ?

Les conditions de droit à l'asile des étranger-e-s en France et les textes internationaux auxquels l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) se réfère doivent inclure explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les critères ouvrant au droit au statut de réfugié-e. La France doit mener ce combat, à la fois sur le plan domestique (modification du statut de réfugié-e, refonte de la liste des pays criminalisant l'homosexualité et /ou la transexualité, suppression de la liste actuelle des « pays sûrs »...) et auprès des institutions européennes et internationales. La France doit également poursuivre et développer, en concertation avec les autres pays européens, son action en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité, et des politiques de sanction envers les pays qui continuent à la criminaliser.

Aujourd'hui, avec un unique entretien pour se faire une conviction sur l'orientation sexuelle des demandeurs et demandeuses, et une connaissance peu approfondie des conditions de vie quotidienne des personnes LGBT dans leurs pays, l'OFPRA ne se voit pas accorder les moyens de mener à bien son action de protection. La France doit exprimer concrètement sa volonté de remplir son rôle de terre d'accueil pour les persécuté-e-s en améliorant ses outils d'évaluation.

Si vous êtes élu-e, incluez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e ? Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Incluez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e ?



NSP



NSP

6. Donnez-vous les moyens à un organisme public de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie sur Internet ?

Internet est un média qui permet une grande liberté de parole, mais où les propos homophobes et transphobes, discriminants voire menaçants, sont légion. Bien qu'un arsenal juridique existe déjà pour lutter contre des propos discriminants sur Internet, il n'est ni assez connu ni suffisamment appliqué pour être véritablement efficace.

En effet, les éditeurs de sites et les internautes contributeurs ne sont pas suffisamment informés de l'aspect délictuel des propos homophobes et transphobes et de leurs conséquences. Ainsi, chaque année, SOS homophobie rappelle dans son Rapport annuel qu'Internet reste le premier lieu d'expression de l'homophobie et de la transphobie.

Il est indispensable qu'un organisme, existant ou à créer, puisse effectuer des actions de sensibilisation pour aider à l'identification et à la répression des propos homophobes et transphobes sur internet, dans le respect des libertés fondamentales de chacun.

Si vous êtes élu-e, donnez-vous les moyens à un organisme public de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie sur Internet ?

Si oui, de quelle manière et dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Donnez-vous les moyens à un organisme public de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie sur Internet ?



NSP

NSP

NSP



7. Ouvrirez-vous le don du sang aux homosexuels ?

Tout homme déclarant avoir eu une relation sexuelle avec un autre homme ne peut donner son sang. De ce fait, les gays et bisexuels se voient exclus à vie du don du sang. Cette décision entretient une confusion entre orientation sexuelle et pratiques à risques, amalgamant l'homosexualité avec le multi-partenariat sans protection.

Ce refus est basé sur des données épidémiologiques qui englobent tous les gays et bisexuels dans une même catégorie, sans prendre en compte la réalité individuelle des donneurs potentiels. Ainsi, être homosexuel ou bisexuel, quelles que soient ses pratiques, interdit systématiquement le don du sang, alors que de nombreux donneurs potentiels n'adoptent pas plus de comportements à risque que des hétérosexuels.

Ce sont donc les pratiques des personnes, et non leur orientation sexuelle, qui doivent être prises en compte.

Si vous êtes élu-e, ouvrirez-vous le don du sang aux homosexuels ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Ouvrirez-vous le don du sang aux homosexuels ?



NSP

NSP



8. Mettrez-vous en place un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle des lesbiennes ?

Alors que les hétérosexuels et les gays sont présents dans les campagnes généralistes et spécifiques de prévention des IST (infections sexuellement transmissibles), les lesbiennes sont, elles, invisibles.

Ne pouvant s'identifier aux campagnes menées, elles ont tendance à intégrer une « immunité » présumée qui est indubitablement un facteur de risque.

De plus, les IST et la santé sexuelle ne sauraient se résumer à la seule question du VIH. D'après l'Enquête sur le Contexte de la Sexualité en France (CSF) menée en 2006, les femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes ont une prévalence plus élevée d'IST que les femmes se déclarant hétérosexuelles (12% contre 3%) et sont moins dépistées que les autres femmes pour le cancer du col de l'utérus. Enfin, le fait de n'avoir jamais eu d'enfant – caractéristique de fait plus répandue chez les lesbiennes – accentue les risques de cancers du sein. Il est donc indispensable d'informer ces femmes sur leur santé sexuelle.

Si vous êtes élu-e, mettez-vous en place un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle des lesbiennes ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

[En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.](#)

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



[Mettez-vous en place un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle des lesbiennes ?](#)



NSP

NSP



9. Incluez-vous dans les programmes scolaires la sensibilisation à la diversité des relations amoureuses et à la question du genre, et ce dès l'école primaire ?

Les préjugés et clichés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre naissent et se développent dès l'enfance et l'adolescence.

Ainsi, SOS homophobie alerte régulièrement les pouvoirs publics, les médias et l'opinion sur le taux de tentatives de suicide anormalement élevé chez les adolescent-e-s homosexuel-le-s et trans, lié au climat homophobe et transphobe (insultes, mises à l'écart, brimades...) qui règne souvent dans les collèges et lycées. Lutter contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie impose donc d'agir par la prévention dès l'école.

Il ne s'agit pas de traiter des relations sexuelles, mais du sentiment amoureux ; pas de faire du prosélytisme, mais de montrer la diversité des relations amoureuses. Il s'agit également d'interroger les stéréotypes de genre. Il ne fait aucun doute que les méthodes et outils pour aborder ce sujet doivent prendre en compte l'âge des élèves et leur maturité.

Si vous êtes élu-e, incluez-vous dans les programmes scolaires la sensibilisation à la diversité des relations amoureuses et à la question du genre, et ce dès l'école primaire ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

[En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.](#)

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les

réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Incluez-vous dans les programmes scolaires la sensibilisation à la diversité des relations amoureuses et à la question du genre, et ce dès l'école primaire ?



NSP



NSP



10. Formerez-vous le personnel de l'Aide Sociale à l'Enfance pour qu'il détecte l'homophobie et la transphobie dont peuvent être victimes les adolescent-e-s dans leur famille ?

La prise de conscience de son homosexualité ou de sa transidentité reste, pour nombre de jeunes, un moment difficile de l'adolescence. La famille, en principe terrain privilégié de l'identification, de la compréhension et du soutien, peut se révéler être tout l'inverse face à l'homosexualité et à la transidentité. Ainsi, seules 30% des familles ont une attitude dépourvue de transphobie à l'égard de leur enfant trans (1).

Les jeunes lesbiennes, gays, bi et trans peuvent alors être la cible d'un rejet d'une grande violence. Certain-e-s adolescent-e-s se voient jeté-e-s à la rue par leurs propres parents ; d'autres subissent un harcèlement qui rend leur quotidien invivable (insultes, humiliations, menaces...) (2).

De telles situations conduisent à une grande souffrance, car il existe peu de recours. SOS homophobie est régulièrement alertée de maltraitances dont sont victimes des mineur-e-s, sans que des solutions puissent souvent y être apportées. Cela débouche sur des conséquences dramatiques : 69% des jeunes trans pensent au suicide et la moitié vont jusqu'à faire une tentative ; les jeunes homosexuel-le-s ont quant à eux-elles un taux de recours au suicide 13 fois supérieur à celui des jeunes hétéros (3).

Si vous êtes élu-e, formerez-vous le personnel de l'ASE pour qu'il détecte l'homophobie et la transphobie dont peuvent être victimes les adolescent-e-s dans leur famille ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

(1) Enquête HES/Le Mag Jeunes LGBT, avril 2009

(2) Rapport sur l'homophobie 2011 de SOS homophobie (chapitre Famille)

(3) Etude de Marc Shelly, médecin de santé publique et responsable du CDAG de l'hôpital Fernand-Widal, pour l'association Aremedia en collaboration avec l'INSERM. Citée par le journal Le Monde le 9 septembre 2005.

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Formerez-vous vous le personnel de l'Aide Sociale à l'Enfance pour qu'il détecte l'homophobie et la transphobie dont peuvent être victimes les adolescent-e-s dans leur famille ?



11. Demanderez-vous officiellement aux entreprises de mettre en place des formations de lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT au travail ?

L'entreprise reste un lieu où les discriminations à l'encontre des homosexuel-le-s, des bisexuel-le-s et des transsexuel-le-s persistent : dévalorisation du travail accompli, progression professionnelle bloquée, insultes, menaces, harcèlement...

Encore trop souvent, les acteurs de l'entreprise (supérieurs hiérarchiques, ressources humaines, délégués syndicaux, médecine du travail) restent silencieux face à ces actes. Aucune mesure de sensibilisation ou aucune sanction contre l'auteur-e de la discrimination n'est mise en oeuvre.

Il existe pourtant des outils de prévention efficaces pour déceler et prévenir les discriminations. Leur généralisation via la formation des acteurs de l'entreprise permettrait d'en finir avec ces discriminations.

Si vous êtes élu-e, demanderez-vous officiellement aux entreprises de mettre en place des formations de lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT au travail ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



Demanderez-vous officiellement aux entreprises de mettre en place des formations de lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT au





[travail ?](#)

12. Inscrivez-vous dans la formation initiale des agent-e-s de la fonction publique un module de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie ?

Les agent-e-s de la fonction publique représentent le lien entre les pouvoirs publics et les citoyen-ne-s dans des actes de la vie quotidienne. À ce titre, ils et elles doivent leur garantir un accès égalitaire aux services publics.

Les discriminations à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles et transsexuelles dans l'accès aux services publics peuvent être lourdes de conséquences. Par exemple, la qualité de l'accueil du médecin hospitalier conditionne la bonne prise en charge du/de la patient-e. La nonreconnaissance par des agent-e-s des forces de l'ordre d'actes homophobes entraîne parfois le refus de dépôts de plaintes. Autant d'actes qui mettent à mal la confiance des citoyen-ne-s à l'égard de la fonction publique et peuvent engendrer des situations très violentes pour les personnes LGBT.

Si vous êtes élu-e, inscrivez-vous dans la formation initiale des agente-s de la fonction publique un module de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie ?

Si oui, dans quel délai ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Les réponses des candidat-e-s

Le tableau ci-dessous synthétise la réponse des candidat-e-s, l'ordre de présentation des candidat-e-s correspondant à celui du tirage au sort du Conseil Constitutionnel le 16 mars 2012

En plus du tableau de synthèse ci-dessous, vous pouvez télécharger notre analyse des réponses des 10 candidat-e-s à ces 12 questions.

Les réponses détaillées des candidat-e-s sont également disponibles en cliquant sur leur nom ou leur photo. Les boutons verts représentent les réponses positives. Les boutons rouges représentent les réponses négatives ou jugées insuffisantes par l'association. La mention "NSP" est utilisée quand les candidat-e-s n'ont pas répondu à la question posée.



[Inscrivez-vous dans la formation initiale des agent-e-s de la fonction publique un module de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie ?](#)

